



République Française

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N°27 - 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le premier juin

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé exceptionnellement à la salle des fêtes, Place Dhuicque, sous la présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.

**Etaient Présents** : Adeline ROLDAO-MARTINS, Didier WROBLEWSKI, Maryse GUILBERT, François VARLET, Sandrine FILLASTRE, Fabrice LIEGAUX, Nadine RACAULT, Michel RAES, Eric GUEDON, Virginie SARTEUR, Ahmed LAFRIZI, Jean-Jacques BIZERAY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Eric SZWEC, Géraldine PEUCHET, Sylvie DUPOUY, Amadou SENE, Annie PANNIER, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Christine SEDE, Djiey Di KAMARA.

**Absents représentés** : Nélia LECKI donne pouvoir à Adeline ROLDAO-MARTINS  
Nelly GICQUEL donne pouvoir à Anthony ARCIERO  
Marina CAMAGNA donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE  
Daniel BENAGOU donne pouvoir à Djiey Di KAMARA

**Secrétaire de séance** : Michel RAES

**Règlement intérieur péri et extrascolaire 2021-2022**

**Résumé** : Quelques modifications ont été apportées par rapport au règlement 2020-2021, notamment un délai pour les inscriptions aux accueils du soir, moins restrictif (la veille pour le lendemain) et quelques ajouts et modifications comme l'édito de l'Adjointe au Maire à l'Education, ou bien encore une phrase obligeant les personnes habilitées à récupérer l'enfant à signer le registre de départs. Enfin différentes mobilités internes sur les postes de référents périscolaires et d'ATSEM ont également entraîné une mise à jour.

**VU** la loi n° 2001-624 du 17 Juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, complétant le code de l'action sociale et de la famille,

**VU** l'ordonnance n° 2005-1092 du 1<sup>er</sup> septembre 2005 relative au régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs,

**VU** le décret n° 2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental et modifiant le code de l'action sociale et des familles,

**VU** la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

**VU** le décret n° 2013-707 relatif 2 Août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre.

**Considérant** la nécessité de définir les modalités de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires dans un règlement intérieur,

**Le conseil municipal** après en avoir délibéré :

**A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires pour l'année 2021 – 2022 ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20210601-27-2021-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2021  
Date de réception préfecture : 28/06/2021

VILLE DE SURVILLIERS

CM 01/06/2021 – Délibération n° 27-2021



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**